

10609/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 juin 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 juin 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Nomination de Mme Irena LIEPINA, membre titulaire pour la Lettonie, en remplacement de Mme Ruta PORNIECE, démissionnaire

E 12168



Bruxelles, le 22 juin 2017
(OR. en)

10609/17

SOC 502
EMPL 386

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	7567/17 SOC 218 EMPL 167
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M ^{me} Irena LIEPINA, membre titulaire pour la Lettonie, en remplacement de M ^{me} Ruta PORNIECE, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Ruta PORNIECE, membre titulaire du conseil de direction de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs (pour la Lettonie).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation de travailleurs CES a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019:

M^{me} Irena LIEPINA
Vice President
Free Trade Union Confederatio of Latvia (LBAS)
29/31 Bruninieku Street,
LV-1001 RIGA
Tél.: + 371 67035901
e-mail: irena.liepina@lbas.lv

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 novembre 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire du conseil de direction de la Fondation précitée, dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Ruta PORNIECE.
- (3) L'organisation de travailleurs CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 447 du 1.12.2016, p. 2.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Irena LIEPINA est nommée membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M^{me} Ruta PORNIECE, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président
